



Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise
Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées
Groupe Géographique, 89300 Joigny

Bilan financier, moral et de gestion

Exercice 2019

Version pré-débats

v1.0 - Envoyé à l'assemblée générale

Table des matières

1 - Introduction.....	3
2 - Bilan financier.....	4
2.1 - Membres et détails sur le capital.....	4
2.2 - Chiffre d'affaire.....	4
2.3 - Répartition par secteurs géographiques.....	5
2.4 - Intégration de Chorus Pro.....	5
2.5 - Créances.....	6
2.6 - Dépenses et investissements.....	7
2.7 - Résultat.....	7
2.8 - État général de la coopérative.....	8
2.9 - Proposition d'affectation du bénéfice constaté.....	8
3 - Transparence concernant le CA et le CS.....	9
3.1 - A propos du Conseil de Surveillance.....	9
4 - Fonctionnement et évènements 2019.....	10
4.1 - Participation au fonctionnement coopératif.....	10
4.2 - Recherche de correspondants locaux.....	11
4.3 - Livret d'accueil et newsletters.....	11
4.4 - Le LabDispak, tiers lieu Jovinien.....	12
4.5 - Formation et accompagnement.....	13
4.6 - Participation des collectivités locales.....	13
4.7 - Aménagements numériques publics.....	14
4.8 - Déploiement du réseau SCANI.....	21
4.9 - Articulations avec le réseau régional.....	21
4.10 - Déploiements de SCANiFi.....	23
4.11 - Évènements.....	24
4.12 - Compétences et connaissances.....	24
4.13 - Quelques chiffres pour finir.....	25
5 - Fédération FDN.....	26
6 - Relations avec d'autres structures.....	28
7 - Avenir.....	30
7.1 - Fibre optique.....	30
7.2 - Utilisation d'autres fréquences.....	31
7.3 - Hébergement d'infrastructures.....	32
8 - Composition des conseils.....	33
8.1 - Composition actuelle.....	33
8.2 - Renouvellements.....	33
8.3 - Titularisation des stagiaires 2019.....	33
8.4 - Entrée de nouveaux membres.....	33
9 - Présidence.....	34
10 - Sujets des débats.....	35
11 - Questions mises aux voix.....	37
12 - Annexe 1 – Bilan financier.....	38

1 - Introduction

Six ans ont passé depuis les débuts du réseau lancé par PClight fin 2012 entre les hauteurs de Joigny et l'église de Béon. SCANI continue sur sa lancée afin de relier à internet, dans des conditions acceptables, les particuliers, les entreprises et les collectivités de l'Yonne.

Ce bilan moral concerne l'exercice 2019 de la coopérative. Il aborde successivement :

- L'explication du bilan financier ;
- Le fonctionnement général de SCANI et les grands événements de l'année ;
- L'état actuel de l'aménagement numérique de notre département ;
- Un point sur notre Fédération ;
- Les relations avec d'autres structures ;
- L'avenir de SCANI ;
- Le récapitulatif des suggestions de sujets & débats proposés à l'assemblée ;
- La liste des résolutions devant être votées

Ce document est une première version du bilan moral. Elle sera amendée en fonction du résultat des débats et questions de l'assemblée générale. C'est cette seconde version qui sera soumise au vote devant avoir lieu après la fin des débats.

Les débats sont ouverts à partir de la publication du présent document et jusqu'au 15 septembre 2020.

Les actifs de SCANI

2 - Bilan financier

2.1 - Membres et détails sur le capital

Au 31 décembre 2019, le capital de SCANI était composé de 696 membres ayant souscrit et libéré 3166 parts sociales¹, soit une augmentation de 54% par rapport à fin 2018.

Les parts sont ventilées comme suit dans les collèges de vote :

- 56 parts pour les « bénévoles & salariés »
- 1154 parts pour les « particuliers »
- 1691 parts pour les « professionnels & collectivités »
- 239 parts pour les « soutiens »

Au 31 décembre 2019, les collectivités détenaient 31,4 % du capital

SCANI ne dispose toujours pas de « la recette idéale » permettant à toutes les collectivités de souscrire valablement au capital de la coopérative. Les bonnes volontés sur ce dossier sont les bienvenues !

Jusqu'à présent, le déroulé dont nous sommes au courant est le suivant :

- La collectivité concernée doit prendre une délibération actant l'adhésion à la coopérative, le montant du capital qu'elle souscrit et désignant un des élus comme correspondant permanent de SCANI
- Elle doit ensuite transmettre la délibération à SCANI
- La coopérative lui retourne le bulletin d'adhésion pour la bonne forme ainsi qu'un RIB
- La collectivité transmet le bulletin, la délibération et le RIB à la trésorerie pour le règlement.

2.2 - Chiffre d'affaire

L'année 2019 réalise un chiffre d'affaire de 196301€, soit 21 % de plus que l'année 2018 :

- 194500 € concernent les connexions à internet des membres
- 2700 € ont été réalisés par la vente de matériel aux membres

La facture établie à la création de SCANI à destination de PCLight était originellement de 4000 € selon la convention passée. 1000 € n'ont pas été réglés par PCLight, il a donc été décidé de procéder à l'annulation de ce montant.

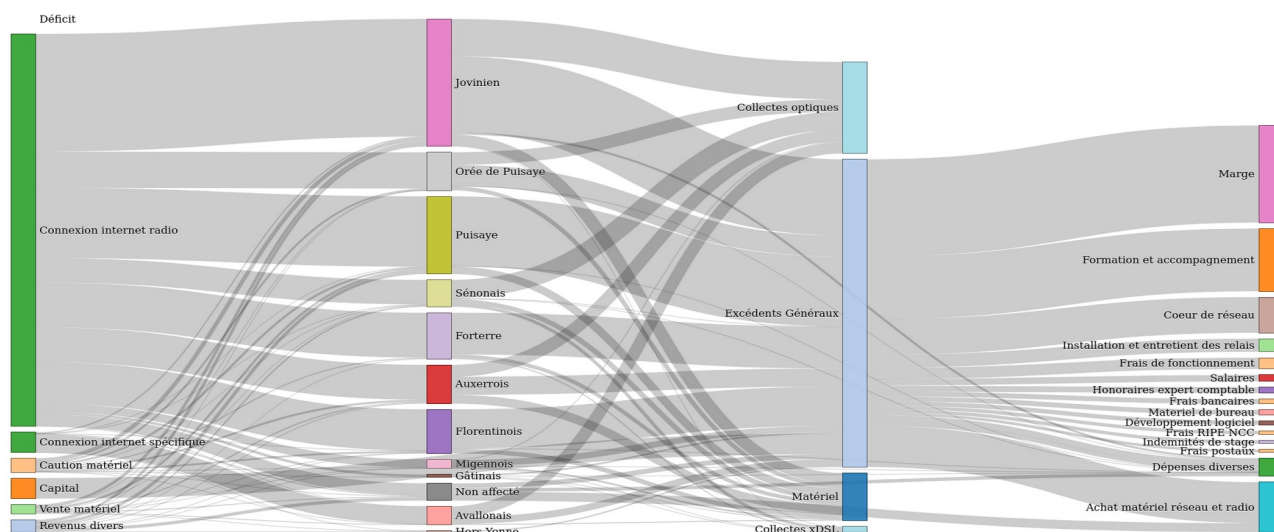
1 Une part du capital de SCANI a une valeur fixe de 10 €.

Par ailleurs, 3520 € concernent l'encaissement de cautions² relatives au matériel prêté aux membres ayant bénéficié d'une nouvelle connexion dans l'année mais ils ne font pas partie du chiffre d'affaire, étant considérés comme des montants à rembourser aux membres s'ils résilient leur connexion et retournent leur matériel à SCANI. Ces 3520 € viennent s'ajouter aux 16680 € des années précédentes, portant le total des cautions encaissées et potentiellement dues aux membres à 20200 €.

On notera qu'une quantité de plus en plus conséquente de matériel reste sur le terrain après résiliation. Les membres concernés n'ont pas retourné le matériel et leur caution ne leur a donc pas été remboursée. Ces cas particuliers feront l'objet d'un traitement comptable consistant à facturer 40 € de non restitution du matériel pour annuler la caution (facture nulle).

2.3 - Répartition par secteurs géographiques

Le chiffre d'affaire est inégalement réparti sur le territoire, certains secteurs étant pourvus de beaucoup plus de gens que d'autres. L'infographie ci-dessous est peu lisible sur un document PDF ou papier mais donne une idée des ordres de grandeur tant du côté des recettes que des dépenses.



2.4 - Intégration de Chorus Pro

2019 était l'année finale avant la généralisation de Chorus Pro³. Derrière ce nom poétique se cache la plateforme nationale de facturation des collectivités. Pour faire court, tout fournisseur d'une collectivité doit à présent envoyer ses factures via l'outil Chorus Pro. Plusieurs options sont disponibles, allant de la saisie manuelle sur le site de chaque facture à une interconnexion totalement automatisée.

² La caution couvre environ la moitié du prix d'achat du matériel confié au membre lors de l'installation. Elle est actuellement de 40 €.

³ <https://chorus-pro.gouv.fr/>

SCANI a fait le choix de passer un peu de temps en développement logiciel afin que cette solution soit intégrée directement au système de facturation. Aucune embûche sur le trajet : depuis mai 2019 l'intégralité des factures à destination des mairies, communautés de communes, collèges et autres écoles transitent quasi-automatiquement. Nous avons choisi la solution intermédiaire consistant, comme pour les prélèvements SEPA, à constituer automatiquement un fichier contenant toutes les factures du mois puis à aller le déposer et le valider sur le site Chorus Pro.

La conséquence directe sont des délais de règlement bien plus courts qu'avant concernant ces montants et l'arrêt des cas de « factures perdues ».

2.5 - Créances

Certains se poseront probablement la question concernant le montant élevé provisionné au titre des « créances client ». Cette somme de 11000 € représente l'ensemble des factures non réglées à SCANI depuis début 2016. Elle est principalement composée de deux éléments assez distincts :

- Certaines grosses factures, établies fin 2019, qui ont déjà été réglées début 2020.
- De nombreuses factures de 30 € ayant fait l'objet d'un rejet de prélèvement (provision insuffisante sur le compte du membre, compte fermé, refus...)
- Des factures adressées à des collectivités (principalement des mairies) et qui ont souffert d'un « loupé » (les fameuses « factures perdues » dont nous ne souffrons plus depuis le passage à Chorus Pro mais qui doivent faire l'objet d'un rattrapage pour l'historique).

En ce qui concerne les deux dernières catégories de créances, SCANI ne dispose toujours pas, à ce jour, de personnes motivées pour prendre en charge de façon régulière la gestion de ces refus et oublis. Ces sommes d'argent sont donc théoriquement récupérables mais tant que personne ne souhaitera « faire le job », elles resteront en créances impayées.

On note toutefois que le montant global est en baisse (11000 € contre 12600 € l'an passé). Ce début de rattrapage a été possible grâce à la mise en place d'une compensation automatique des refus de prélèvement sur le mois suivant (lorsqu'on ne parvient pas à prélever 30 € en janvier, le prélèvement de février est de 60 €). Pour l'instant, cette augmentation du prélèvement mensuel n'est appliquée qu'aux personnes qui ont été en contact avec SCANI ayant donné leur accord.

Le travail de suivi nécessaire est relativement simple et consiste à joindre les membres ayant fait l'objet d'un refus de prélèvement pour savoir s'il convient de tenter un nouveau prélèvement, changer de compte en banque ou envisager une autre solution de règlement (chèque, liquide...).

À titre d'information, sur quelques 550 prélèvements effectués chaque mois, SCANI reçoit entre 2 et 5 rejets qui coûtent chacun 9,50 € de frais bancaires à la coopérative.

2.6 - Dépenses et investissements

Concernant les fournisseurs, les dépenses de fonctionnement, hors investissement et achat de matériel, se sont élevées à 141200 € (+25%), dont, environ :

- 6500 € dépensés en prestations techniques diverses et produits assimilés (lignes de téléphone, VDSL, ADSL, compteurs électriques, petit matériel d'installation)
- 64800 € dépensés en collectes fibre optique, hébergement de serveurs et d'équipements réseaux, bande passante.
- 60600 € dépensés en rémunération indirecte du travail (prestations d'installations des relais, développement du système d'information et de suivi, réparations sur le cœur de réseau, frais de déplacement, honoraires comptables, formation et accompagnement, gratifications de stage...). Il est important de noter que 100 % du travail rémunéré par cette somme a été effectué sur le sol icaunais par des résidents du département.
- 9300 € dépensés en frais administratifs et divers (adhésion au RIPE NCC, frais bancaires et comptables, taxes...)

Par ailleurs, 36000 € ont été investis en matériel radio et réseau afin de poursuivre le déploiement et assurer la maintenance de l'existant.

Enfin, 10000 € ont été dépensés pour les salaires et cotisations sociales de notre alternante en licence professionnelle.

Soit une dépense globale théorique de 187200 €.

Comme vous pouvez le constater, 2019 dégage un bénéfice théorique d'environ 9000 €. Comme les années passées, SCANI a fonctionné "à flux tendu" en 2019, réinvestissant chaque mois la majeure partie des bénéfices principalement en investissement matériel.

Cependant, comptablement parlant, le matériel doit être amorti. Pour les non spécialistes en comptabilité, il s'agit de considérer que sa valeur d'achat est étalée sur sa durée de vie prévisible. Même si l'on dispose de matériel actif et fonctionnel depuis plus de 8 ans, notre cabinet de comptabilité a choisi d'amortir le matériel sur 3 ans (ce qui est la façon normale de faire). Mécaniquement, même si l'argent a été dépensé à l'instant T, on considère donc que la dépense est étalée sur 3 ans.

Arrivant à l'issue de la période d'amortissement des premiers investissements, et l'augmentation de ceux-ci étant en lien direct avec l'augmentation du chiffre d'affaire, notre bénéfice avec ou sans prise en compte des amortissements est donc sensiblement identique. C'était une situation prévue et mentionnée au précédent bilan.

2.7 - Résultat

De fait, en tenant compte des amortissements et de l'ensemble des règles de l'art comptable, le bilan comptable affiche un bénéfice de 6290 €.

2.8 - État général de la coopérative

La lecture d'un bilan financier par un novice n'est pas aisée. La traduction « en bon français » est la suivante : la situation économique de la coopérative est stable et permet d'envisager sereinement l'avenir. Nous disposons d'un « trésor de guerre » conséquent (environ 120000 € de capitaux propres) mais une grande partie est investie dans le réseau. Notre coopérative n'a pas le profil d'une startup mais d'une structure dans un état de finances équilibré, ni déficitaire, ni excédentaire, ce qui est précisément le but de notre action comme précisé dans notre charte éthique.

Le compte en banque affiche en ce début d'été un solde positif d'environ 80000 €, soit l'équivalent du capital versé par les membres, des cautions encaissées et possiblement remboursables et de 30 jours d'abonnement d'avance, chiffre globalement stable ces trois dernières années.

2.9 - Proposition d'affectation du bénéfice constaté

L'année 2019 affiche donc un bénéfice comptable de 6 290 €.

La réserve légale (20 % du capital) est à ce jour de 4 108 €. Le capital social était de 31 660 € au 31 décembre 2019. Nous vous proposons donc de compléter la réserve légale de 2 224 € pour la porter à 6 332 €.

Les actifs souhaitent proposer de faire perdurer l'habitude prise d'affecter l'ensemble des bénéfices aux réserves impartageables, notre objectif non marchand imposant de lui-même de conserver dans la coopérative l'ensemble des bénéfices pour le bon fonctionnement humain et technique du réseau et assurer les investissements futurs. Les statuts de SCANI interdisent par ailleurs le versement de bénéfices.

Nous vous proposons donc d'affecter le restant du bénéfice aux réserves impartageables, soit 4066 €, portant la réserve à 80 841 €.

3 - Transparence concernant le CA et le CS

Pour mémoire, les conseils d'Administration et de Surveillance sont composés de membres élus et qui exercent leurs fonctions d'administrateurs bénévolement.

Parmi les dépenses de l'exercice 2019, les suivantes concernent directement ou indirectement des membres du conseil d'administration :

- Remboursement des frais de Bruno Spiquel : 3122 € au titre de frais kilométriques pour 6341 km effectués dans l'année (baisse quasi de moitié par rapport à 2018).
- Factures d'Alfred Urban : 3767 € HT au titre d'achat de matériel et d'outils pour les déploiements, et au titre de prestations d'installations et de maintenance des relais du réseau (en légère baisse par rapport à l'année précédente)
- Factures d'Absolight (dont Bruno Spiquel est actionnaire minoritaire) : 16883 € au titre de la location de certains liens fibre permettant de collecter le trafic de l'Yonne vers le cœur de réseau SCANI à Paris, de la location d'adresses IP, de la consommation en bande passante et 5920 € au titre de l'hébergement d'infrastructures à Paris (en légère hausse par rapport à l'année dernière)
- Factures de COOPACOMP (rémunération du travail effectué par Bruno Spiquel) : 48000 € HT au titre de l'accompagnement et de la formation (en baisse par rapport à l'année dernière).

Les autres membres du CA n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte. Conformément aux statuts de SCANI, les trois membres du CS n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte. Eric Apffel, membre du conseil de surveillance, a bénéficié du remboursement de frais engagés personnellement pour l'organisation d'une réunion (13,95 €).

3.1 - A propos du Conseil de Surveillance

il n'a été saisi « *officiellement* » d'aucune question et n'a donc eu à rendre aucun avis formalisé. Pour autant, la surveillance du respect de l'éthique n'est pas abandonnée, mais s'exerce de façon informelle, au moment des débats et dans les réunions mensuelles, quand ce n'est pas au restaurant.

Ce fonctionnement a une certaine efficacité, mais n'est pas pleinement satisfaisant. On risque de passer à côté de dérives, qui ne seraient pas forcément une action délibérée, mais, par exemple, un effet collatéral d'une décision qui, directement, ne posait pas problème.

D'autre part, les membres du Conseil de Surveillance qui sont un peu plus éloignés du fonctionnement quotidien se trouvent dessaisis de leur action. Ceci alors que leur point de vue un peu plus extérieur est sans doute un avantage sur certains points.

Sans doute que le mode de consultation du Conseil de Surveillance mériterait d'être parfois un peu plus formalisé, et surtout, plus systématique. Certaines évolutions qui changent assez radicalement la structure du réseau SCANI (Rcube et fibre) devraient être étudiées pour les conséquences indirectes qu'elles pourraient entraîner.

4 - Fonctionnement et évènements 2019

4.1 - Participation au fonctionnement coopératif

Depuis la conversion en coopérative, divers votes ont été lancés pour l'adhésion de plusieurs membres au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance, la validation des bilans annuels et l'étude de quelques questions de fond (l'emploi des sommes investies en capital notamment).

Ces opérations n'ont pas rencontré une participation aux débats et aux votes très importante. L'ensemble des actifs et personnes impliqués de près ou de loin dans le réseau ont dû jouer de mails, de SMS ou autres canaux pour mobiliser un maximum de personnes pour répondre aux votes.

En 2018, nous avons collectivement décidé de mettre en place un système de procurations qui devait être effectif fin 2019. Celui-ci n'a que peu été utilisé jusqu'à présent, le problème étant toujours le même : de même que pour voter, une action en ligne est nécessaire pour donner ou accepter une procuration.

Pour mémoire, les prises de décisions de l'assemblée générale doivent réunir au moins 50 % de votants pour être validées. Ce choix a été fait à la création de SCANI, considérant qu'il était parfois nécessaire de forcer un peu le destin pour intéresser le plus de monde possible aux enjeux communs.

Par ailleurs, la coopérative fonctionne pour une très large part sur les bonnes volontés de quelques membres actifs. S'il est parfois commode de considérer que c'est le lot commun de toute initiative de ce type de ne compter que 5 à 10 % d'actifs, il semble également que l'opacité globale du fonctionnement n'est pas de nature à encourager l'implication, spécialement lorsqu'une personne ne dispose pas d'énormément de temps libre à consacrer.

L'organisation du travail volontaire et morcelé dans le temps n'est pas aisée, c'est pourtant ce que nous devons faire pour permettre à tous de venir aider.

Quelques pistes d'implications dans SCANI ne demandant pas trop d'investissement en temps :

- Faire remonter les défauts et lacunes des diverses documentations (en posant de simples questions et en indiquant l'endroit où l'on aurait cru pouvoir trouver la réponse) ;
- Demander si on peut aller faire des visites sur le terrain autour de chez soi (ou ailleurs) pour aider les déploiements (c'est l'occasion de redécouvrir les environs) ;
- Prendre en charge l'organisation d'une rencontre locale pour réunir les membres en les incitant à amener avec eux leurs questions et leurs éventuelles problématiques ;
- Prendre des nouvelles des autres et proposer son aide dans ses domaines d'intérêt, même si ce n'est qu'une heure par mois ;
- Venir se faire expliquer le fonctionnement du réseau et plus largement de SCANI pour pouvoir l'expliquer à son tour.

4.2 - Recherche de correspondants locaux

Les zones les plus dynamiques du réseau de SCANI sont portées par des bénévoles locaux. Ce sont eux qui gèrent, au jour le jour, les plannings de déploiement. Ce sont encore eux qui vont répondre aux questions des nouveaux arrivants et en assurent l'accueil. Enfin, ce sont eux qui recueillent les doléances de chacun afin de vérifier la source d'éventuels problèmes pour rediriger l'information vers les personnes les plus aptes à intervenir.

Ce principe entraîne un fonctionnement par secteurs, les personnes habitant Précy sur Vrin ou Grandchamp peuvent fonctionner très localement car ils ont su tisser des liens entre eux à mesure que le réseau se déployait (sans compter les liens préexistants). Ce n'est pas le cas dans beaucoup d'autres endroits où le réseau de SCANI est présent.

Des formations en ce sens avaient été prévues les années précédentes mais n'ont pas eu lieu, faute de candidats. La présente session de l'assemblée générale permanente est l'occasion de relancer le principe. Les zones comprenant un nombre notable (>3) de membres mais non pourvues de correspondant local sont les suivantes : Pont sur Yonne, Serbonnes, Cerisiers, Senan, Escamps, Nitry, Sormery, Ormoy et Gurgy. Les autres zones ont, à des degrés divers, des membres locaux impliqués, mais du renfort serait fort probablement le bienvenu !

Vous voulez activement prendre part à l'aventure ? Envoyez un mail à contact@scani.fr !

4.3 - Livret d'accueil et newsletters

2019 a été marqué par l'édition d'un livret d'accueil⁴, remis à chaque nouvel arrivant au sein de la coopérative et qui permet de se souvenir des principes généraux gouvernant nos actions et de quelques notions de base pour réparer soi-même sa connexion ou, en tout cas, comprendre de quoi il retourne.

Il nous arrive parfois d'oublier de le remettre aux nouveaux arrivants. N'hésitez pas à le demander ou à passer à la permanence du mardi à Joigny pour en obtenir un original !

Une newsletter mensuelle est également éditée. On tente d'y rassembler tout ce qui pourrait avoir un intérêt pour les membres, tantôt sur les sujets de fond tantôt sur des récits de déploiements ou de maintenances sur le terrain. N'hésitez pas, si vous avez des idées ou des envies, à demander des développements.

Enfin, SCANI dispose d'un blog⁵ qui n'est alimenté qu'assez ponctuellement mais qui regorge d'informations à propos de l'aménagement numérique de notre département.

4 https://static.scani.fr/2019/livret_accueil.pdf

5 <https://blog.scani.fr/>

4.4 - Le LabDispak, tiers lieu Jovinien

SCANI s'est installé courant 2017 dans l'ancien Groupe Géographique de Joigny, dans le bâtiment Adrien Durand. 2018 a connu son lot de désagréments dus aux travaux effectués dans et aux abords du bâtiment mais nous avons pu, en 2019, nous installer réellement dans les lieux.

Le QG de SCANI a été déménagé au 2^e étage au printemps 2019.

D'autres structures occupent également le lieu :

- un fablab (Le Maillet de Joigny⁶)
- un hébergeur de sites et services internet (F.E.L.I.N⁷).

SCANI a pris la décision d'affecter le loyer théorique dont elle est encore exonérée jusqu'en juin 2020 à la rénovation des locaux et à l'aide à l'installation de ces nouvelles structures associatives. Un vote a eu lieu en 2018 au sein de notre coopérative pour acter le principe d'aide à d'autres structures.

Le travail de cadrage précis de ces aides doit encore être réalisé. En attendant, nous fonctionnons au « coup par coup », les actifs étudiant une par une les demandes de financement qui nous sont soumises (par d'autres membres du tiers lieu ou par des structures tierces).

De multiples autres projets ont été imaginés ou sont en cours de réalisation. Vous trouverez plus d'informations à l'adresse suivante : <https://www.labdispak.fr/>.

SCANI y tient une permanence tous les mardis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Le fablab est, quant à lui, ouvert tous les jours de la semaine de 17 à 20h.



(photo de Nicolas Rodriguez)

6 <http://www.lemailletdejoigny.fr/>

7 Fournisseur Éclectique de Libertés Immatérielles sur le Net – <http://www.felin-asso.org/>

4.5 - Formation et accompagnement

Durant l'année 2019, SCANI a accueilli cinq stagiaires. Vous pouvez retrouver sur la documentation de SCANI⁸ plus de détails sur les chantiers qui ont été entrepris à cette occasion.

Cécile, après la fin de son stage de seconde année d'IUT a émis l'envie de poursuivre ses études en alternance avec SCANI et est actuellement, jusqu'à septembre 2020, en licence professionnelle.

Le ressenti global, que ce soit pour les stages courts ou pour cette première expérience d'alternance, est que les personnes accueillies dans le cadre du programme de formation & d'accompagnement ne s'investissent absolument pas dans la vie de la coopérative et se cantonnent à leurs tâches techniques sans même, pour beaucoup, être force de proposition.

Cet état de fait n'est pas nécessairement imputable uniquement aux stagiaires et alternants que nous recevons. Un travail sur les méthodes d'accueil, les projets à développer et le « savoir être coopératif » doit être fait.

4.6 - Participation des collectivités locales

La structure coopérative est pensée pour impliquer autant le privé que le public. Comme les années précédentes, nous sommes encore loin d'avoir réussi à faire souscrire une bonne partie des collectivités qui bénéficient des services de SCANI. La problématique principale concerne le fait de faire régler un montant à la trésorerie sans présenter de facture puisqu'il s'agit d'une souscription de parts sociales.

Même si leur adhésion n'est pas matérialisée par un paiement, les personnes morales concernées sont tout de même considérées comme membres de SCANI et bénéficient du droit de vote. La majeure partie d'entre elles était membre de SCANI sous sa forme associative.

A titre d'information et de transparence, les collectivités suivantes bénéficient de services de la part de SCANI et n'ont, à l'heure actuelle, pas souscrit de part de capital ou ont démarré la procédure sans la mener à terme : Ormoy, Poilly sur Tholon, Communauté de commune Serein et Armance, SIVOS du Vrin, Collèges Restif de la Bretonne et André Malraux, Champlay, Val d'Ocre, Serbonnes, Béon, Pont sur Yonne, Gurgy, Germigny, Lignorelles, Migennes, Sommeçaise, Seignelay, Looze, Sormery et les Vallées de la Vanne.

8 <https://doc.scani.fr/>

4.7 - Aménagements numériques publics

2019 a connu encore quelques nouveautés de matière d'aménagement numérique dans le département. Malgré d'une nette avancée, on ne peut toujours pas compter sur des objectifs réalistes en terme de délais de commercialisation et de réalisation du réseau.

Reprenons les différents « lots » qui concernent notre département :

Déploiements fibre optique sur Sens et l'agglomération d'Auxerre

Sur ces deux zones géographiques, dites « zones AMII⁹ », à l'appel de l'état, Orange a signé une convention avec les collectivités concernées et s'est engagée à déployer la fibre optique jusqu'aux abonnés en fonds propres.

Beaucoup d'élus mal renseignés pensent que ces conventions leur interdisent de travailler avec d'autres opérateurs qu'Orange. Il n'en est rien. L'engagement pris dans ces conventions précise que si la puissance publique aide un autre opérateur, elle se doit de proposer les mêmes aides ou facilités à Orange :

Extrait de la convention signée entre Orange et la CCA en juillet 2012 :

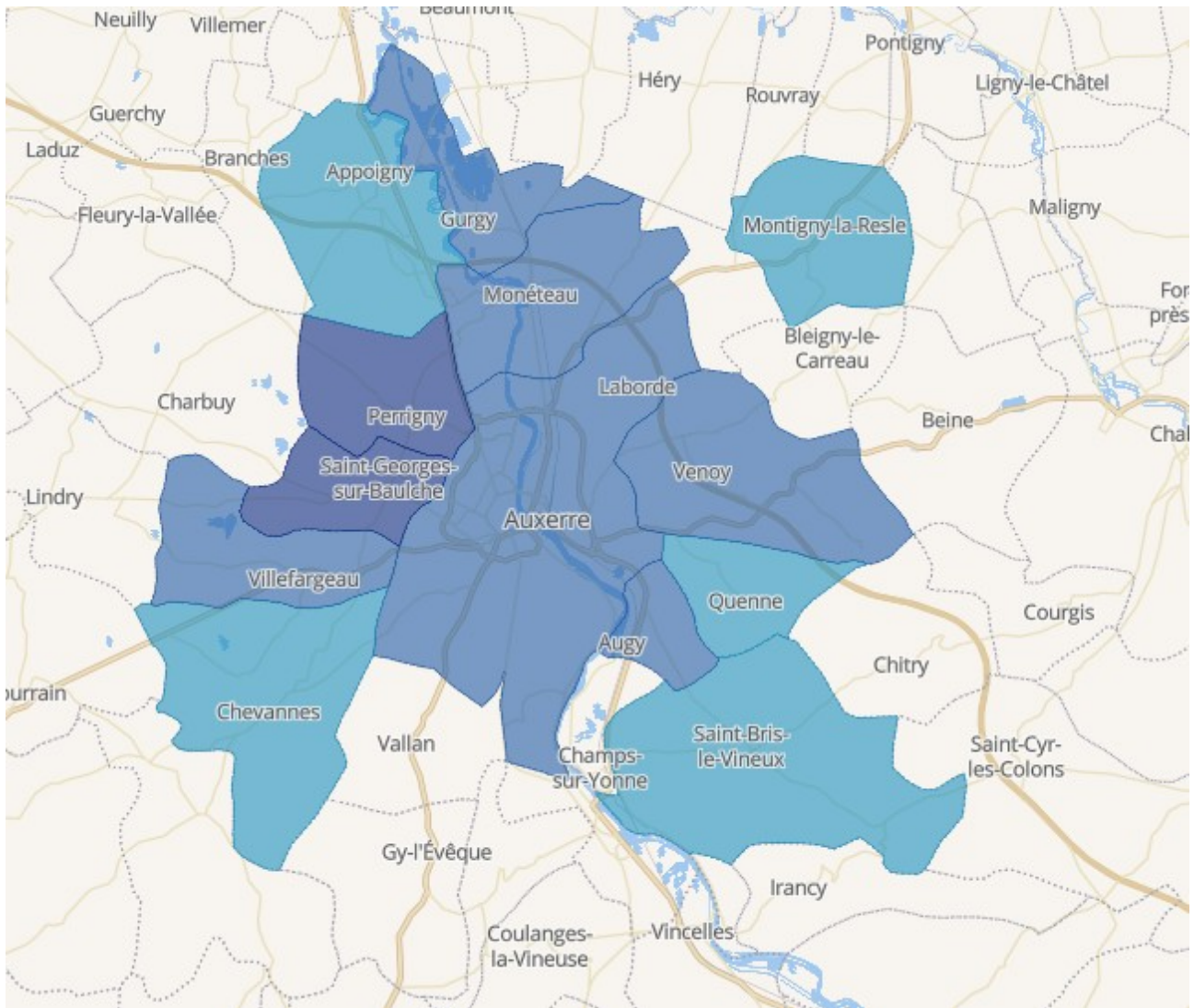
Article 11 : Neutralité et égalité de traitement des opérateurs par les Collectivités territoriales

Dans le cas où il s'avèrerait qu'un autre opérateur déployant un réseau Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois aurait bénéficié de la part d'une Collectivité territoriale de conditions plus favorables que l'Opérateur, les Parties conviennent que ces conditions s'appliqueraient à la présente Convention et feraient l'objet d'un avenant à celle-ci.

Il est à noter que cette convention précise un engagement de couverture à 100 % d'Auxerre en 2018 et du reste de l'agglomération en 2020. Le retard est donc toujours très conséquent puisqu'Auxerre est loin d'être totalement déployé. Saint Georges semble à peu près terminé et les villages limitrophes d'Auxerre commencent à être déployés.

9 « Appel à Manifestation d'Intention d'Investir » : une collectivité demande aux opérateurs privés quelles zones géographique ils ont l'intention de couvrir à leurs frais.

Voici l'état actuel des déploiements concernant l'Auxerrois ¹⁰. Les seules zones déployées totalement sont Saint-Georges-sur-Baulche et Perrigny.



10 Carte détaillée publiée par l'ARCEP : <https://cartefibre.arcep.fr/>

Déploiements fibre optique sur la tranche 1 SPL BFC ¹¹

En dehors de Sens et de l'Auxerrois, c'est la puissance publique¹² qui investit pour déployer le réseau FTTH¹³ via une DSP¹⁴. Les premiers travaux ont été engagés à Migennes fin 2018 et les premières prises ont été réceptionnées début 2020.

Il est important de bien comprendre les étapes d'un déploiement fibre optique :

- Études du terrain
- Relevé des bâtiments à relier
- Réalisation des épines dorsales du réseau
- Implantation des boîtiers dans les rues et les immeubles
- Liaisons jusque dans les logements

Lorsqu'on entend dire que « les premières prises de Migennes ont été réceptionnées », cela veut dire que les boîtiers ont été installés dans les rues d'un quartier et qu'un nombre suffisant de lignes FTTH sont présentes dans ces boîtiers pour y relier les habitations avoisinantes.

Reste encore l'immense travail de faire rentrer la fibre dans chaque logement et d'y installer (réellement, ce coup ci) une prise. Aucun délai n'est donné pour ces opérations qui, parfois, se soldent par une impossibilité de liaison.

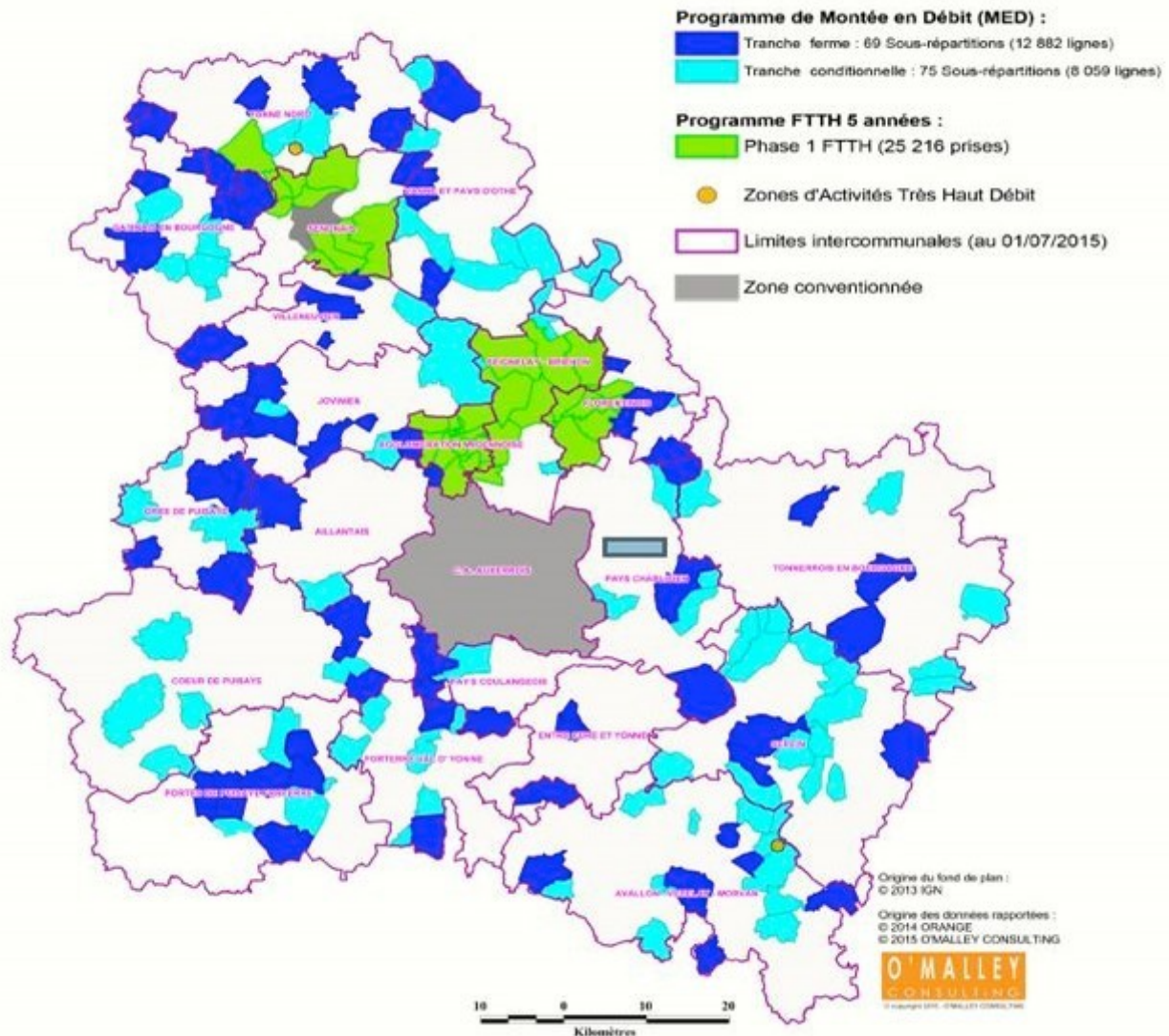
Ce montage concerne les secteurs du Migennois, de l'est du Jovinien, le Florentinois et la partie du Sénonais non couverte par la zone AMII. La carte suivante n'est pas totalement à jour mais donne l'envergure de la tranche 1 (en vert). Les zones bleues étaient les montées en débit prévues.

11 Société Publique Locale, entité créée pour l'occasion par certains des départements de Bourgogne Franche Comté. Elle sert à mutualiser et coordonner les efforts de déploiement du réseau fibre optique public.

12 Les communes, les communes nouvelles, les communautés de communes, le département, la région, l'état et l'Europe.

13 Fiber To The Home : Le réseau fibre arrive jusqu'à l'abonné final, par opposition à la montée en débit où le réseau fibre s'arrête généralement en centre ville, la fin du trajet étant toujours assurée par la ligne de téléphone cuivre classique.

14 Délégation de Service Public : la collectivité choisit et finance une ou plusieurs entreprises privées pour mener à bien une mission considérée d'intérêt général.



Les travaux de cette première tranche sont prévus depuis 2011 mais l'histoire a connu de nombreux rebondissements pour finalement terminer par un montage des plus étranges qui n'existe nulle part ailleurs en France :

- Le réseau est financé par les communautés de communes, les communes nouvelles, le département, la région, l'état et l'Europe.
- Le département de l'Yonne est propriétaire du réseau
- Le département a confié le soin, pour une durée de 99 ans, à une société publique locale (SPL) composée de l'Yonne et d'autres départements de Bourgogne Franche Comté (mais pas tous) le soin de désigner un opérateur qui aura en charge la mise en place et la vente en gros du réseau (on parle « d'opérateur d'opérateur »)
- La SPL a choisi Orange comme opérateur d'opérateur pour une durée de 15 ans (c'est donc Orange qui exploite le réseau et doit s'assurer qu'il est accessible à l'ensemble des autres opérateurs).

Ce montage a été en grande partie dicté par les grands opérateurs nationaux au travers d'un discours qui peut se résumer par « non mais vous ne vous rendez pas compte, on ne peut pas avoir un interlocuteur par département ou même par canton, il faut voir plus grand ! ». L'impulsion est partie de l'Europe qui a décidé de refuser toute participation financière à des réseaux publics s'ils n'étaient pas, à minima, d'une échelle régionale.

Le réseau optique ainsi créé est propriété publique et également réputé ouvert à tous les opérateurs. Pourtant, après analyse :

- Aucune offre activée n'est proposée sur ce réseau, obligeant donc les opérateurs à de lourds investissements matériels venant en concurrence les uns avec les autres (pour faire simple, chaque opérateur doit installer un ou plusieurs équipements dans chaque armoire de rue et dans chaque central, tous ces équipements ont le même rôle et pourraient être mutualisés). Pourtant, la loi ELAN¹⁵ votée 2018 oblige la puissance publique à s'assurer qu'une offre activée est proposée sur les réseaux qu'elle finance. C'est une barrière manifeste à l'entrée de petits opérateurs sur le réseau.
- Le coût d'entrée sur le réseau est prohibitif pour de petits acteurs, la ligne unitaire étant louée 12 € HT / mois. Des tarifs bien plus bas existent, sous la forme de co-investissement, obligeant à régler à minima 5 % de la facture globale régionale. Dans ce cas, le tarif par ligne tombe aux alentours de 5€. Outre le fait que cela crée mécaniquement une distorsion de concurrence, il nous semblait que c'était la puissance publique qui investissait et était propriétaire. Nous ne comprenons donc pas l'existence même de ce principe de co-investissement.
- La SPL et son « fermier » (Orange) ne semble pas pressés de répondre à nos sollicitations. A leur décharge, nous n'avons pas été pour l'instant très insistants. Un premier contact téléphonique a été établi en juillet 2019 et un rendez-vous avec le régulateur a eu lieu début 2020.
- Nous n'avons pas été en mesure de savoir quelle part de ce qui est payé par les opérateurs qui exploiteront le réseau sera reversé ou non à la collectivité (propriétaire) par Orange (exploitant).

SCANI a poursuivi, durant toute l'année, les discussions avec Orange dans le but de pouvoir proposer des connexions fibre sur ce réseau.

Même si on note une certaine avancée de par le simple fait qu'Orange envisage la possibilité de discuter avec nous, force est de constater que tout ceci n'a encore rien produit de concret alors que le réseau est déjà fonctionnel à Migennes et que nous pourrions y relier certains de nos membres.

15 Loi portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique qui précise que tout réseau de communication financé même partiellement par la puissance publique se doit de proposer des offres dites « activées » à l'ensemble des opérateurs privés. Une offre activée permet d'éviter les multiples investissements techniques en mutualisant l'ensemble de l'infrastructure et en permettant aux opérateurs exploitants de n'avoir qu'un nombre réduits de points d'interconnexion pour exploiter l'ensemble d'un réseau fibre optique.

Déploiements fibre optique la tranche 2 CD89

Sans qu'on ne sache réellement pourquoi, un troisième réseau optique est en cours de conception. Le département a lancé un nouvel appel à délégation de service public sans passer par la SPL, pour les déploiements dans le reste du département. Cette dernière partie des déploiements concerne 115000 prises optiques, soit la totalité des bâtiments non prévus dans les zones AMII ou la première tranche.

Il y a 5 ou 6 ans, il semblait impensable qu'un département navigue seul pour créer un réseau fibre optique (d'où la création de la SPL Bourgogne Franche Comté qui pilote la première tranche des travaux, chapitre ci-dessus). C'est pourtant ce qui s'est passé sur cette seconde tranche. Allez comprendre...

Le marché a été confié fin 2019 à l'entreprise Altitude Infrastructure avec laquelle, dès la signature des documents par le département, nous avons eu un très bon contact (à leur demande, qui plus est). Ceci étant, il ne faut pas non plus vendre la peau de l'ours : nous n'avons encore aucune visibilité sur le planning et les actions concrètes d'interconnexion entre nos réseaux.

Il semble, d'après nos premières discussions, malgré quelques désagréments pendant la période précédant le choix du délégataire¹⁶, que l'exploitation de ce nouveau réseau soit largement plus simple d'accès pour une structure de notre taille, notamment grâce à la disponibilité d'offres activées.

Derrière ce terme barbare se cache la possibilité de ne brancher qu'une seule fibre optique pour récupérer l'ensemble du trafic des membres plutôt que de devoir déployer de nombreux équipements éparpillés partout sur le territoire comme dans le cas de la tranche gérée par Orange.

Montée en débit

De nombreuses opérations de montée en débit étaient prévues dans l'Yonne. Un grand nombre d'entre elles ont été abandonnées fin 2018 au profit de déploiement FTTH.

SCANI considère que c'est une bonne chose dans la mesure où les opérations de montée en débit sont, en réalité, des subventions directes versées à Orange pour lui permettre d'améliorer son réseau cuivre vieillissant et mal entretenu (à hauteur, bien souvent, de 800 € par logement) tandis que les réseaux FTTH propriété publique sont des investissements qui seront loués à l'ensemble des opérateurs et vont donc (théoriquement) rapporter de l'argent dans les caisses collectives, le tout pour un montant par logement inférieur à celui de la montée en débit si l'on en croit les chiffres publiés par le département.

Les personnes concernées par ces annulations vont donc devoir attendre un peu plus longtemps que prévu, mais auront un débit bien meilleur et ne se retrouveront donc pas encore une fois « à la traîne » dans 10 ans.

¹⁶ <https://blog.scani.fr/index.php/2019/12/09/largent-de-la-fibre/>

Couverture en téléphonie mobile

Une grosse vingtaine de pylônes ont été financés par la puissance publique et sont installés ou en cours d'installation en 2019 dans le cadre du « new deal mobile¹⁷ ». Plusieurs élus Icaunais ont demandé à ce que ces pylônes puissent être utilisés pour d'autres usages que la téléphonie mobile (par exemple pour les réseaux de communication des services de secours ou le déploiement du réseau de SCANI).

D'après nos constatations sur le terrain, cette rehausse est bien réelle. Du coup, les opérateurs de téléphonie mobile ont installé leurs équipements... en haut des pylônes (sur au moins la moitié de ceux que nous avons visité). Ça n'a au fond pas grand importance, mais ça fait sourire.

Grâce à l'action conjointe de certains membres de SCANI et de la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye, nous avons eu une autorisation d'implantation sur 4 de ces pylônes avec l'accord de Bouygues Telecom pour le partage du compteur électrique déjà installé.

Les installations préparatoires ont été effectuées sur les quatre pylônes lors de l'été 2019, mais la liaison électrique et l'installation du premier pylône n'ont pu être effectuées qu'au début de l'été 2020¹⁸.



Conclusion sur les actions publiques

Ces dossiers sont complexes, tendance épineux. Ils sont pourtant de la plus haute importance et nécessitent un travail de veille quasi quotidien.

Les personnes souhaitant obtenir plus d'informations sur ces sujets structurants ou qui souhaitent investir du temps pour faire avancer les choses sont les bienvenues aux permanences du mardi ou à d'autres moments si nécessaire !

17 <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html>

18 <https://blog.scani.fr/index.php/2020/07/11/premier-pylone-public-equipe/>

4.8 - Déploiement du réseau SCANI

2019 n'a pas vu l'arrivée de nouveaux secteurs géographiques notables en dehors de la création de deux petites poches reliées via le réseau régional RCube (voir chapitre suivant). Le raccordement de nouveaux membres sur les secteurs déjà existants se poursuit.

Le chantier de réfection du cœur parisien du réseau, qui concentre tous les flux de SCANI et connecte notre réseau au reste d'internet, se poursuit également. La moitié des équipements a été changée pour passer sa capacité globale de 2 à 30Gbps. Cette réfection consiste à remplacer les deux routeurs actuellement présents Boulevard Voltaire et Rue des Jeuneurs à Paris par un couple routeur + switch plus performant et ouvrant plus de possibilités techniques en terme de redondance des connexions et d'accueil de nouvelles interconnexions, par exemple pour l'exploitation des réseaux fibre optique.



4.9 - Articulations avec le réseau régional

La région a rénové une partie des sites fonctionnant précédemment sur la technologie WiMax pour les équiper avec des émetteurs 4G-Fixe (réseau Rcube).

À ne pas confondre avec la 4G de la téléphonie mobile, ces équipements permettent de desservir de nombreuses zones de la région avec des débits parfois inaccessibles autrement.

Nous avons, lors du début de cette rénovation, proposé à la région de mettre en place un fonctionnement complémentaires de nos réseaux, alliant les forces de l'un pour pallier les faiblesses de l'autre :

Le réseau de SCANI : nous avons du mal à couvrir de très grandes distances et à mobiliser des points hauts. À contrario, il nous est très simple, grâce à la solidarité interne, de contourner les obstacles végétaux et de connaître précisément les besoins de chacun.

Le réseau de la région : il couvre une grande superficie géographique avec des débits relativement bons mais ne peut pas descendre au fond d'une cuvette pour desservir un hameau de 15 habitations ou contourner une forêt pour relier une ferme isolée.

La proposition consistait donc à ce que la région établisse un point de chute de son réseau dans une zone couverte qui soit le plus proche possible d'une zone qu'il ne peut pas couvrir et que SCANI déploie un morceau de réseau complémentaire pour faire les quelques dernières centaines de mètres.

En toute transparence, SCANI aurait reversé une part à discuter du chiffre d'affaire correspondant à la région pour lui permettre d'amortir son réseau.

La proposition n'avait, à l'époque, rien donné, probablement jugée trop complexe à mettre en place ou trop « hors des clous » par la région.

À l'occasion d'un déploiement qui rentrait pile dans ce cadre, décision a été prise de forcer un peu le destin en appliquant quand même ce principe de complémentarité sans expliquer la chose plus avant aux prestataires intermédiaires que nous avons pris entre nous et la région. Très concrètement, SCANI a souscrit un abonnement au réseau régional comme n'importe quel utilisateur lambda et y a raccroché un morceau de son réseau.

Suite à cette opération, l'information est tout de même remontée jusqu'aux oreilles de la région, qui, reconsidérant notre ancienne proposition, s'est finalement engagée dans des discussions beaucoup plus précises avec SCANI.

Nous devrions être en mesure de connecter très officiellement (et surtout directement) de nouveaux membres SCANI au travers du réseau régional d'ici fin 2021 (on aurait aimé que ce soit plus rapide, mais le gestionnaire technique choisi par la région ne semble pas en mesure de livrer les prestations technique d'interconnexion nécessaires avant l'été 2021)

On tient, au passage, à remercier l'ensemble de nos interlocuteurs et à nous excuser pour les éventuelles maladroites passées :-)



4.10 - Déploiements de SCANiFi



Outre l'accès à internet chez les membres, SCANI déploie, à l'occasion, des points wifi publics et gratuits pour les utilisateurs. Un projet de déploiement conséquent a été quasi terminé sur Joigny, en complément de ce qui existe déjà à Migennes, Looze, Theil sur Vanne, Auxerre, Villeneuve la Guyard, Augy, Saint Aubin Château Neuf, Seignelay, Gurgy et Saint Bris le Vineux.

Sur la période avril 2017 – avril 2019, la cinquantaine d'émetteurs publics installés par SCANI a enregistré plus de trois millions de connexions uniques (+2 millions) dont 610,000 de plus de 10 minutes (+290000). La durée moyenne de connexion, parmi celles ayant duré plus de 10 minutes, est stable à 4h41.

Vous pourrez obtenir plus d'informations sur SCANiFi à l'adresse <http://www.scanifi.fr/>. Une carte des points existants est accessible sur ce site.

Début 2019, la ville de Joigny a missionné SCANI pour l'implantation d'une couverture wifi publique continue entre la gare et l'espace Jean de Joigny ainsi que dans quelques autres points fréquentés de la ville (marché, pôle formation, camping...). Ce projet a fait l'objet d'un investissement par la ville de 6300 € au capital de la coopérative, couvrant l'ensemble de l'opération (achat et installation du matériel). L'abonnement mensuel global payé par la ville pour les 30 points prévus sera de 275 € HT.

Enfin, l'Union Européenne n'a opéré aucun changement dans sa politique WIFI4EU¹⁹, attribuant des subventions de 15000 € à diverses collectivités sur le principe du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » pour équiper les dites collectivités en wifi public. SCANI n'a donc pas revu sa position et ne travaille toujours pas sur les projets financés dans le cadre de WIFI4EU, jugeant ces conditions contraires à nos chartes éthique et technique²⁰.

Plusieurs communes de l'Yonne, dont Joigny et Sommechaize, sont membres de SCANI et ont obtenu cette subvention.

19 <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/wifi4eu-le-wifi-gratuit-pour-les-europeens?lang=fr>

20 <https://blog.scanifi.fr/index.php/2019/03/31/wifi4eu-ce-sera-sans-nous/>

4.11 - Évènements

La coopérative a, comme chaque année, participé de près ou de loin à divers évènements locaux, dont Catalpa, Cité89 et la rencontre annuelle Wood'coxerre...

4.12 - Compétences et connaissances

SCANI, c'est aussi la possibilité de mieux comprendre l'univers numérique. Cécile, notre alternante, a passé la première partie de son année à la réalisation d'une maquette reproduisant internet à petite échelle. Celle-ci est composée d'une douzaine de machines représentant 4 opérateurs distincts et permettant d'appréhender concrètement les configurations nécessaires au bon fonctionnement des interconnexions qui composent internet.



Cet outil sera prochainement déployé et mis à disposition de ceux qui souhaitent acquérir ou perfectionner leurs connaissances du réseau.

Dans un autre registre, SCANI a accompagné quelques personnes venues de la région de Semur-en-Auxois (nom de code « team21 ») souhaitant créer un petit morceau de réseau pour leur hameau. Quelques connexions sont effectives là bas depuis fin 2019. Ils sont venus se former dans l'Yonne et ont eux-mêmes déployé le matériel nécessaire pour se connecter. SCANI assure la partie réseau national pour leur permettre de se développer à leur rythme et selon leurs envies et besoins.

4.13 - Quelques chiffres pour finir

Mi 2020, à l'heure de la finalisation de ce bilan, voici quelques chiffres concernant l'état actuel de notre coopérative et de son réseau :

3281 parts souscrites (capital : 32810 €)

29,99 % de capital public

753 membres

1512 éléments actifs sur le réseau

807 connexions à internet actives sur le réseau

1430 kilomètres de réseau hertzien actif

1192 utilisateurs SCANiFi ces 24 dernières heures

33 heures de travail ce mois ci (67% bénévoles)

432 heures de travail cette année (74% bénévoles)

A titre d'information, en 2019, le nombre d'heures de travail recensées était de 740 heures. Il est important de noter que ces heures représentent principalement le travail de terrain (installations, maintenances et grosses réunions). La quasi-totalité du travail administratif, de réponses aux emails, et de temps de débats/ateliers/discussion n'en fait pas partie (probablement plusieurs milliers d'heures)

5 - Fédération FDN

Elle est le porte-voix politique d'une trentaine de fournisseurs d'accès à Internet majoritairement associatifs et français, et mène, conjointement avec d'autres organisations, des travaux juridiques, techniques et réglementaires.

SCANI joue un rôle de facilitateur au sein de la fédération en accueillant régulièrement des personnes venues d'endroits et d'horizons très divers qui souhaitent découvrir notre coopérative, souvent dans le but de créer des structures similaires ailleurs en France ou à l'étranger.

En 2019, la Fédération s'est réunie sur l'Île d'Aix et a poursuivi le travail sur de nombreux sujets, les plus visibles étant :

- La production d'un baromètre des déploiements fibre optique²¹;
- Le dépôt de divers recours devant les juridictions nationales et européennes ;
- La production d'études et de réponses à de multiples consultations publiques²².



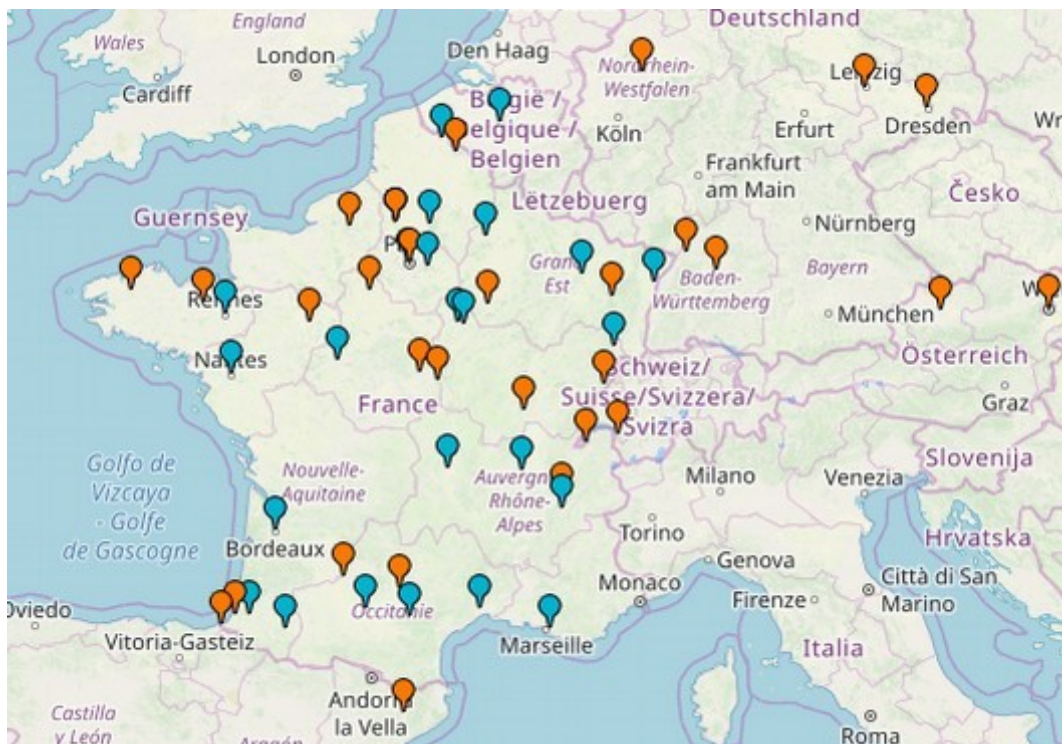
Un sujet latent depuis plusieurs années a émergé en 2019 : la composition du conseil d'administration fédéral. Celui-ci avait originellement été pensé dans l'objectif d'une fédération d'une dizaine de fournisseurs d'accès non marchands. Le conseil d'administration était donc limité à 21 membres. Dans le cadre d'une fédération de plus de 30 structures, cette limitation n'a que peu de sens. Pour autant, nous peinons à obtenir ne serait-ce qu'une personne de chaque structure au sein du conseil d'administration.

Ces travaux sont en cours et devraient notamment avancer lors de l'assemblée générale 2020 prévue en octobre (confinement oblige) à Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt.

21 <https://fibre.ffdn.org/>

22 <https://www.ffdn.org/fr/etude>

La carte²³ ci-dessous indique les membres de la fédération (en bleu) et les autres initiatives similaires aux nôtres mais qui ne sont pas membres de la fédération (en orange).



La participation à l'assemblée générale et/ou aux groupes de travail de la Fédération n'est pas réservée à des informaticiens chevronnés ou à des têtes pensantes.

N'hésitez pas à monter dans le bateau, personne n'a jamais mangé personne dans la Fédération !

23 Carte dynamique : <https://db.ffdn.org/>

6 - Relations avec d'autres structures

SCANI a participé au financement de deux projets en 2019 :

- Le BattleMesh v12 en juillet. Il s'agit d'une rencontre annuelle entre divers opérateurs associatifs et coopératifs militants. Elle est organisée chaque année à un endroit différent dans le monde. Les précédentes rencontres avaient eu lieu à Berlin, Vienne, Maribor...
- Le groupe d'étude fibre de la fédération FDN qui assure notamment le suivi des actions intentées devant les tribunaux administratifs pour divers abus d'opérateurs commerciaux sur des délégations de services publics. Le financement sert principalement à assurer des frais de fonctionnement, notamment du transport des bénévoles qui se réunissent régulièrement.

Radios locales de l'Yonne

SCANI travaille avec Radyonne et R'n'B, assurant le transport du flux audio entre les studios des deux radios et leurs pylônes respectifs. Ces pylônes servent également à la distribution du réseau localement dans les secteurs de Pont sur Yonne, Chitry et Nitry (ces deux derniers n'ayant pour l'instant aucune connexion active en dehors des radios elles-mêmes).

Début 2019, le contact a été établi avec Radio Triage dans le but de les aider à mieux maîtriser les circuits de transport de données leur permettant de relier leurs studios et leur pylône de diffusion. Il est même envisagé d'utiliser les ondes de Triage pour des émissions de vulgarisation sur les technologies de communication et l'internet en général (projet en sommeil à l'heure qu'il est).

InterProjekt SA

Il s'agit de notre fournisseur de matériel radio et réseau ²⁴.

Entreprise implantée à Gliwice en Pologne, ils nous accompagnent depuis 2012 et sont de très bon conseil, en plus de proposer des tarifs et des délais de réaction et de livraison hors pair.

La Cagnole

C'est l'association qui gère la monnaie locale complémentaire de l'Yonne ²⁵. SCANI est comptoir de change de la monnaie.

Virtua-Networks

Virtua-Networks²⁶ exploite deux datacenters à Auxerre et en banlieue parisienne. SCANI utilise le bâtiment d'Auxerre et son arrivée fibre pour desservir l'Auxerrois et plus largement tout l'ouest et le sud du département.

Le réseau Auxerrois a été déployé en grande partie par Virtua-Networks qui a assuré le financement du matériel, son installation et une partie de la maintenance.

24 <https://www.ip-sa.com.pl/>

25 <http://lacagnole.fr/>

26 <https://www.vnetx.com/>

Itys

Itys²⁷ est une société informatique basée dans le Sénonais qui aide SCANI et participe à son évolution sur le secteur, notamment dans les diverses zones industrielles.

Chambre de commerce

La CCI accueille la fibre de collecte du réseau SCANI pour le secteur du Sénonais.

Absolight

Il s'agit d'un hébergeur et fournisseur de connectivité majoritairement parisien²⁸. Il fournit, depuis les débuts du réseau, des services de transit vers internet et d'hébergement de matériel en datacenter à Paris.

Hivane

Il s'agit d'un opérateur non marchand²⁹ qui fournit gracieusement des services de connectivité vers Internet. Début 2019, SCANI a, en contrepartie, aidé Hivane dans le projet de refonte technique de son cœur de réseau à hauteur de 1000 €.

FranceIX

C'est une association³⁰ regroupant plusieurs centaines d'opérateurs français et internationaux. SCANI en est membre et bénéficie, à ce titre, d'un accès à la plaque tournante permettant d'échanger du trafic avec l'ensemble des autres opérateurs membres. FranceIX est le plus grand point d'échange français.

Equinix IX

Basé sur un modèle technique équivalent au France IX, ce point d'échange³¹ est géré par l'entreprise américaine Equinix. Il est le deuxième plus gros point d'interconnexion français. Le réseau de SCANI y a été raccordé début 2019.

Efirack

Société d'assemblage de rack informatique basée dans le migemnois qui partage avec SCANI sa fibre de collecte pour le secteur.

La fédération des eaux de Puisaye Forterre

Il s'agit d'une structure publique rassemblant de plus en plus de commune du sud, du centre et de l'est du département. Elle a, fin 2019, récupérée la gestion de l'eau dans la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye en remplacement de la SAUR (entreprise privée).

Un contact efficace a été établi début 2020 permettant d'envisager, pour les prochaines années, des actions communes bénéficiant à la fois à SCANI et à la fédération des eaux.

Région Bourgogne Franche Comté

Notre expérimentation « pirate » a permis de prouver par l'exemple le bien fondé de notre idée, entraînant dans son sillage un déblocage de la situation avec la région et la possible prochaine exploitation du réseau RCube par SCANI.

27 <http://www.itys.fr/>

28 <http://absolight.fr/>

29 <https://www.hivane.net/>

30 <https://www.franceix.net/fr/>

31 <http://www.equinix-ix.fr/>

7 - Avenir

7.1 - Fibre optique

De nouveaux déploiements optiques ont été réalisés par SCANI, dont le premier empruntant la voie publique à Joigny dans le sein de l'ex Groupe Géographique.

A l'instar de la difficulté que nous avons pu avoir, en 2013, à convaincre que notre réseau hertzien pouvait être une solution « en attendant mieux », bien peu de gens, y compris à l'intérieur même de SCANI, sont convaincus que la coopérative soit en capacité de déployer des réseaux en fibre optique à plus grande échelle.

Nous sommes toujours à la recherche de divers compétences et outils pour pouvoir démarrer plus sérieusement le travail. Il nous manque des spécialistes du terrassement, de la tranchée, du passage de câbles aériens, et plus généralement, du BTP ainsi que d'un accompagnement bienveillant dans toutes les parties administratives (autorisations d'accès à l'espace public, aux infrastructures existantes...)



Par ailleurs, le terrain favorable de l'ex Groupe Géographique³² à Joigny nous a donc permis de déployer près d'1km de fibre afin de relier ensemble les divers bâtiments. Le débit disponible actuellement sur ce segment du réseau est de 800Mbps.

³² La totalité du foncier, y compris les routes, est propriété soit de la ville soit de la communauté de commune. Il a donc été possible d'y implanter des câbles sans avoir à attendre le feu vert de multiples acteurs (Orange ou Enedis, par exemple) comme c'est le cas sur le reste du territoire.

Les solutions permettant d'assurer une continuité optique entre ce réseau isolé et notre arrivée fibre optique située à 1km de là sont à l'étude, la question étant de savoir si on doit faire le tour en passant par les limites de parcelles agricoles ou bien passer tout droit via la rue du Luxembourg qui oblige à négocier le fait d'accrocher un câble sur les poteaux béton gérés par Enedis. La ville leur a posé la question il y a déjà plusieurs mois... Sans réponse à ce jour.

Plus avant, l'exploitation des réseaux FTTH (voir chapitre 4.7) en cours de déploiement est l'un des enjeux majeurs pour l'avenir de notre coopérative (mais pas le seul, voir les quelques points de réflexion proposés en fin de document, chapitre 10).

7.2 - Utilisation d'autres fréquences

Depuis ses débuts, le réseau exploité par SCANI utilise les fréquences libres du spectre radio dans la bande des 5Ghz. Un test a été lancé début 2019, dans le cadre des déploiements optiques mentionnés ci dessus, d'utilisation de fréquences dans la bande (libre également) des 60 Ghz. Ces fréquences bien plus élevées permettent de faire transiter un débit beaucoup plus conséquent mais souffrent de deux défauts majeurs :

- La distance maximale entre deux antennes peut difficilement excéder 1500 mètres
- Les conditions météo ont un très fort impact sur la qualité de la liaison, jusqu'à la couper totalement en cas de fortes précipitations.

Les fabricants avec lesquels la coopérative travaille vont prochainement mettre de nouveaux produits à disposition, permettant, dans une même antenne, d'utiliser simultanément les 5Ghz et les 60Ghz, de sorte qu'il sera possible de maintenir des liaisons fonctionnelles avec moins de débit même en cas de météo défavorable.

Par ailleurs, nous envisageons de demander à l'ARCEP³³ de nous autoriser à utiliser des fréquences légalement réservées mais en pratique inutilisées dans l'Yonne afin d'améliorer certains segment du réseau.

Aucune procédure convenant à notre cas n'existe aujourd'hui. La plus proche consistant à demander un droit d'expérimentation industrielle. Ceux qui le souhaitent sont cordialement invités à venir travailler le sujet. Une réunion avec le régulateur a été organisée début 2020 sans pour autant parvenir à trouver la bonne façon d'avancer sur ce dossier.

33 Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes : il s'agit de notre autorité administrative de tutelle en tant qu'opérateur.

7.3 - Hébergement d'infrastructures

Dans le cadre de l'aménagement technique du bâtiment où SCANI est installé, il a paru pertinent de réserver une place à l'hébergement de serveurs. L'association F.E.L.I.N (mentionnée au 4.3) utilisera probablement ces infrastructures pour ses besoins propres et ceux de ses membres. SCANI pourra ainsi bénéficier d'espaces de stockage, notamment pour les sauvegardes de ses données d'exploitation du réseau.

Même si cette information dépasse le cadre de l'année 2019, la crise COVID a été l'occasion de mettre en place ces infrastructures. Elles abritent aujourd'hui tout un écosystème de services (hébergement de vidéo, messagerie instantanée, blogs, comptes emails, sites internet, outils divers...).

Elles doivent encore :

- être physiquement déplacées dans un endroit plus approprié qui est en cours d'aménagement ;
- faire l'objet d'un débat collectif afin de déterminer le meilleur modèle économique pour leur fonctionnement régulier et la pérennité des installations techniques.



8 - Composition des conseils

8.1 - Composition actuelle

- Conseil de Surveillance
 - Pascale Doz, mandat jusqu'en 2021 (titulaire)
 - Christophe Delaunay, mandat jusqu'en 2020 (titulaire)
 - Thierry Corniot, mandat jusqu'en 2022 (titulaire)
 - Eric Apffel, mandat jusqu'en 2022 (stagiaire)
- Conseil d'administration
 - Bruno Spiquel, mandat jusqu'en 2021 (titulaire)
 - Gwenaël Adine, mandat jusqu'en 2022 (titulaire)
 - Alfred Urban, mandat jusqu'en 2022 (titulaire)
 - Franck Mouchel, mandat jusqu'en 2020 (titulaire)
 - Alain Arnault mandat jusqu'en 2021 (titulaire)
 - Marc Zugetta mandat jusqu'en 2021 (titulaire)
 - Christophe Daniel mandat jusqu'en 2022 (titulaire)

8.2 - Renouvellements

Christophe Delaunay, dont le mandat arrive à terme cette année souhaite poursuivre l'aventure et présente donc sa candidature pour le renouvellement son mandat jusqu'à 2023.

Franck Mouchel, quant à lui, ne parvient pas à dégager le temps nécessaire à l'implication dans le conseil d'administration de SCANI et ne présente donc pas de demande de renouvellement.

8.3 - Titularisation des stagiaires 2019

Eric Apffel est entré en tant que membre stagiaire au conseil de surveillance en 2019. Il sollicite l'appui des membres pour entériner définitivement son entrée en tant qu'administrateur. Il a, à ce titre, rédigé le paragraphe 3.1 concernant le conseil de surveillance et les évolutions qu'il pourrait subir ces prochains temps.

8.4 - Entrée de nouveaux membres

Le conseil d'administration peut accueillir 15 membres maximum selon nos statuts et le conseil de surveillance 7 membres. Nous pouvons donc accueillir de nouveaux administrateurs. N'hésitez pas à consulter la documentation³⁵ pour en savoir plus, poser vos questions et, éventuellement, proposer votre candidature.

35 <https://doc.scani.fr/books/la-gouvernance/page/proposer-sa-candidature-%C3%A0-lun-des-conseils>

9 - Présidence

Nos statuts précisent que le président doit changer chaque année. Cette particularité de SCANI est héritée des problèmes liés à la concentration des pouvoirs et à la fatigue que peut engendrer la tenue trop prolongée d'une même position, à la fois chez la personne concernée mais plus largement chez tous les membres d'une structure humaine.

Le seul rôle spécifique attribué au président par les statuts est de s'assurer de la bonne communication entre les différentes catégories de coopérateurs au sein de SCANI. Lors de l'élection du premier président, un rôle supplémentaire a été attribué oralement : celui de trouver et de former un successeur.

Dans les faits, le président est souvent, de par son titre, convié à divers évènements, rencontres et réunions pour parler de SCANI.

Voici l'historique de la présidence du conseil d'administration de SCANI :

- 2016 – 2017 : Christophe Daniel
- 2017 – 2019 : Gwenaël Adine (prorogé une fois avec l'autorisation de l'assemblée générale)
- 2019 – 2020 : Marc Zugetta

Pour mémoire, le président du conseil d'administration est élu par le conseil lui même et pas par l'assemblée générale. Ce qui n'empêche aucunement l'assemblée générale de donner son avis sur la question ou de suggérer des candidatures.

Celles-ci sont donc ouvertes pour la période 2020 – 2021.

10 - Sujets des débats

Cette partie sera développée en fonction des sujets mis à débat. Pour mémoire, l'ensemble du présent bilan, mais plus largement toute l'activité de SCANI peut faire l'objet de discussions de l'assemblée générale. N'hésitez donc pas à « sortir du cadre ».

Voici quelques axes de réflexion pour aider votre imagination et aiguïser votre sens du débat

Sur quoi est-il important de mettre l'accent dans le cadre de l'arrivée prochaine de la fibre optique sur une grande partie du département ?

SCANI a principalement bâti son réseau sur un vide criant laissé par les opérateurs commerciaux. La puissance publique finançant enfin la construction d'un réseau en fibre optique, la raison d'être de notre réseau radio va inévitablement se réduire. Pourtant, SCANI, ce n'est pas qu'un « réseau qui pédale plus vite ». C'est aussi un réseau neutre, un réseau propriété de ses utilisateurs, un agitateur politique local, un moyen de comprendre les technologies, etc.

Vers quoi est-il pertinent de se diriger pour les années à venir ?

Compte tenu d'une possible tendance (voire nécessité) mondiale à la décroissance, quelles actions se doit d'entreprendre notre coopérative ?

Entre la crise du COVID19 et les promesses de « great reset » du fond monétaire international, il semble qu'un nouvel avenir économique se dessine dans les mois ou années qui viennent. Il peut également ne rien de passer et que tout continue comme avant (« business as usual »).

Quel que soit l'avenir, vers quoi souhaitons-nous collectivement nous diriger ?

L'arrivée des réseaux FTTH dans notre département va-t-elle sonner le glas de notre réseau radio ? Que doit-on préserver et pour quelles raisons ?

D'un point de vue strictement économique, le maintien du réseau radio en parallèle du réseau fibre est fort coûteux pour un intérêt bien faible. Si on se place du point de vue de la résilience des réseaux et de notre capacité à être indépendants, ce maintien prend tout son sens. La bonne réponse se situe quelque part entre le maintien complet et l'arrêt complet mais nous n'avons peut être pas encore envisagé toutes les possibilités et besoins futurs.

Où placeriez-vous le curseur entre le maintien et l'arrêt du réseau radio de SCANI ?

Vous pouvez, au choix :

- Envoyer vos contributions directement à contact@scani.fr. Celles-ci feront l'objet d'une publication sur le site <https://doc.scani.fr/> ³⁶ ;
- Venir discuter de ce bilan moral à la permanence du mardi à Joigny ;
- Organiser des débats spécifiques, en ligne ou en présentiel, ouverts ou fermés. N'hésitez pas à faire appel au conseil d'administration pour la communication et l'organisation.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de prendre des notes et de les transmettre aux actifs pour qu'elles soient prises en compte dans la synthèse !

36 <https://doc.scani.fr/books/la-gouvernance/page/synth%C3%A8se-des-contributions-de-lag-de-cl%C3%B4ture-2019>

11 - Questions mises aux voix

La liste suivante comprend les résolutions devant impérativement être mises aux voix.

Elle sera complétée si les débats font naître une ou plusieurs autres questions.

1. L'assemblée générale approuve le bilan moral 2019 – OUI / NON / ABSTENTION
2. L'assemblée générale approuve le bilan financier 2019 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion – OUI / NON / ABSTENTION
3. L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du résultat 2019 comme suit :
 - Complément de la réserve légale de 2 224 € pour la porter à 20 % du capital (6 332 €)
 - Le solde (4066 €) aux réserves impartageables, les portant à 80841 €OUI / NON / ABSTENTION
4. L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillées et chiffrées dans le bilan moral, section 3 – OUI / NON / ABSTENTION
5. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2023 du mandat de Christophe Delaunay – OUI / NON / ABSTENTION
6. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2023 du mandat de Franck Mouchel – OUI / NON / ABSTENTION
7. L'assemblée générale entérine l'entrée officielle d'Eric Apffel au conseil de surveillance (jusqu'en 2022) – OUI / NON / ABSTENTION
8. L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives – OUI / NON / ABSTENTION

12 - Annexe 1 – Bilan financier